C/2024/7481

17.12.2024

Avis à l'attention de certaines entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/512/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 833/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

(C/2024/7481)

Les informations ci-après sont portées à l'attention des entités figurant à l'annexe IX de la décision 2014/512/PESC du Conseil [1] et à l'annexe XV du règlement (UE) nº 833/2014 du Conseil [2].

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de ces entités.

Les entités concernées sont informées qu'elles peuvent adresser au Conseil une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, **avant le 4 janvier 2025**, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 229 du 31.7.2014, p. 13.
[2] JO L 229 du 31.7.2014, p. 1.